

DEC161181DR07

Décision portant de nomination de Madame Isabelle TREFF aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5317 intitulée « Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant création de l'unité mixte n° **UMR5317** intitulée « **Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités** » et nommant **Monsieur Olivier BARA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **06/09/2016**

Considérant que **Madame Isabelle TREFF** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Isabelle TREFF, ingénieur d'étude**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5317** intitulée « **Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Isabelle TREFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Isabelle TREFF** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Lyon**, le **06/09/2016**

Le directeur de l'unité

Olivier BARA

Visa du chef d'établissement partenaire

- Université Lumière Lyon 2
- ENS de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)